

leurs sujets catholiques. Tout a changé à cet égard depuis cinquante ans. Le droit que prétendaient avoir les pontifes de Rome, de délier les sujets de leur serment de fidélité envers un roi hérétique, a été solennellement nié par toutes les autorités ecclésiastiques de cette religion.*

* Il serait absurde de décimer aujourd'hui la Sorbonne, parce qu'elle présenta requête autrefois pour faire brûler la Pucelle d'Orléans; parce qu'elle déclara Henri III déchu du droit de régner, qu'elle l'excommunia; qu'elle proscrivit le grand Henri IV. On ne recherchera pas sans doute les autres corps du royaume qui commirent les mêmes excès dans ces temps de frénésie; cela serait non-seulement injuste, mais il y aurait autant de folie qu'à purger tous les habitans de Marseille, parce qu'ils ont eu la peste en 1720....

» La fureur qu'inspirent l'esprit dogmatique et l'abus de la religion chrétienne mal entendue, a répandu autant de sang, a produit autant de désastres en Allemagne, en Angleterre, et même en Hollande, qu'en France: cependant aujourd'hui la différence des religions ne cause aucun trouble dans ces états. Le juif, le calviniste, le grec, le luthérien, l'anabaptiste, le socinien, le memnoniste, le morave et tant d'autres, vivent en frères dans ces contrées, et contribuent également au bien de la société.... La philosophie, cette sœur de la religion, la philosophie a désarmé des mains que la superstition avait si long-temps ensanglantées, et l'esprit humain, au sortir de son ivresse, s'est étonné des excès où l'avait emporté le fanatisme.» Voltaire, tom. XXX, *De la Tolérance*, chap. 5.

CHAPITRE VII.

PERSONNALITÉS ADULATOIRES.

Ce sophisme est exactement la contre-partie de celui que nous venons d'exposer; mais, quoiqu'il puisse avoir les mêmes nuances ou les mêmes modifications, il n'est pas nécessaire de les examiner en détail, parce que l'argument qu'on veut en tirer n'a pas, à beaucoup près, la même force.

Dans le cas précédent, il s'agissait de décrier une mesure de réforme par le caractère de ses partisans; il s'agit ici de la faire écarter comme inutile à raison des vertus de ceux qui gouvernent. Cette réforme leur déplait, donc elle est mauvaise; car il est dans leur nature de vouloir tout ce qui est bien, de préférer l'intérêt public au leur, de ne considérer en toute chose que l'avantage de la communauté. La réforme proposée serait à leur égard un acte injurieux de défiance. Les précautions ne sont nécessaires qu'autant que le danger existe; et, dans ce cas, les dispositions morales des individus en question sont une garantie suffisante, une sauvegarde supérieure à toutes les autres, contre tous les dangers possibles.

Le panégyrique s'élève graduellement des rangs inférieurs aux classes supérieures, constituées en

autorité. Les ministres, comme placés plus haut dans l'échelle, sont plus éminens en talens et en vertus; et quand l'argument s'applique au chef suprême de l'état, il acquiert une force proportionnelle à sa dignité.

1° Cet argument a le caractère général du sophisme. Il est étranger à la question. La mesure doit avoir quelque chose de bien extraordinaire en elle-même, s'il n'y a pas de moyen plus sûr de juger de sa convenance que par le caractère général des membres du gouvernement.

2° Si la bonté d'une mesure a été prouvée par des argumens directs, l'accueil qu'elle reçoit est un meilleur critère des dispositions des hommes en place, que celui qu'on peut tirer de leur morale supposée et des éloges qu'on leur donne.

3° Si cet argument est bon dans un cas, il est bon dans tous; et s'il est admis, il ne tend à rien moins qu'à donner aux personnes en pouvoir un veto absolu sur toutes les mesures qui seraient contraires à leurs inclinations.

4° Quand le législateur confie un pouvoir, il doit supposer, de la part du dépositaire, une disposition à abuser de son dépôt pour son avantage personnel. Cette supposition appliquée à tous les individus, n'est injurieuse à aucun. Voilà le principe: et la conséquence pratique est de prendre, contre les abus de pouvoir, toutes les précautions

compatibles avec son plein exercice. Ainsi ces argumens tirés des vertus de ceux qui gouvernent, sont en contradiction avec le fondement même des lois.*

5° Qu'une mesure soit proposée par l'homme le plus probe, il n'en doit résulter aucun préjugé en sa faveur. Il peut être homme de bien et ignorant. Nul homme plus vertueux que Thomas Morus, le chancelier d'Angleterre: nul individu qui ait été plus dangereux par son fanatisme. Le vertueux Las-Casas n'eut pour objet que de soulager la misère des malheureux Indiens, lorsqu'il proposa de leur substituer, pour les travaux des mines, les robustes Africains; et avec la meilleure intention du monde, il fut l'auteur du plus grand de tous les maux, la traite des Nègres.

* « Choisissons de bons magistrats et brûlons nos lois. » J'ai entendu ces propres paroles, prononcées par un homme respectable, dans le conseil représentatif d'une république. Ceux qui applaudissaient à ce sentiment ne considéraient pas qu'il ne tendait à rien moins qu'à établir l'autorité arbitraire sous le nom d'autorité paternelle. Ces sortes de bergeries politiques sont un objet de dégoût pour ceux qui savent que les bonnes lois seules font de bons magistrats, et que le premier vœu d'un bon magistrat est de ne gouverner que d'après de bonnes lois.

Observations générales sur les sophismes tirés des personnalités.

OBSERVONS que ces sophismes sont souvent employés comme moyens de défense. Ils servent à repousser d'autres sophismes ; et dans ce cas , ils ont une sorte de justice et d'utilité , puisque leur opération ne tend qu'à détruire le succès illégitime d'une imposture. Fait-on valoir en faveur d'une mesure l'autorité d'un grand nom ? Il est permis de combattre cette autorité par les considérations qui l'affaiblissent. On ne fait par-là que rétablir la cause au point où elle doit être , en écartant l'influence d'un moyen séducteur , et en réduisant au silence ceux qui ne cherchaient qu'à en imposer.

L'auteur d'une mesure veut-il la faire valoir par une prétention de désintéressement personnel ? Il sera très-loisible de mettre au jour l'espèce d'intérêt séducteur qui peut être le motif de son action.

Les variations d'un individu ne prouvent rien contre la mesure qu'il soutient , mais elles prouvent contre lui ; et si son autorité personnelle de rang ou de talent lui donne un ascendant illégitime, il n'y a pas de meilleur moyen de l'affaiblir que de le mettre aux prises avec lui-même.

Ainsi dans le cas où l'un de ces sophismes est

le contre-poison d'un autre sophisme , il devient légitime d'en user ; mais il ne faut s'en servir que pour amener la question à son vrai point , celui du mérite intrinsèque de la mesure , indépendamment de ces considérations étrangères qu'on peut opposer sans fin les unes aux autres.

Causes de leur ascendant.

Les sophismes de cette classe ne sont si fréquemment employés qu'à raison de leur succès. Mais ce succès , à quoi peut-on l'attribuer ? N'a-t-on pas assez d'expérience pour se défier des personnalités soit injurieuses soit adulateurs ? Ne sent-on pas qu'elles sont étrangères à la question , et ne tendent qu'à la couvrir d'un épais nuage ?

Leur succès n'est dû qu'à l'ignorance et aux passions.

1° Pour appliquer à une question des argumens pertinens , tirés du sujet même , il faut avoir fait une étude profonde de ce sujet , et posséder la faculté de raisonner. Mais , pour employer des personnalités , il ne faut ni peine ni recherche. Le plus ignorant est à cet égard de niveau avec le plus savant , si même il ne lui est supérieur. Rien de plus commode pour ceux qui veulent parler sans avoir la fatigue de penser. On reproduit sans cesse

les mêmes idées , et l'esprit ne s'exerce qu'à varier les tournures.

2° Des argumens pertinens n'ont en général que peu de prise sur les passions ; ils tendent même plus à les réprimer qu'à les flatter. Mettez les personnalités en jeu : celui qui attaque trouve dans la censure personnelle un attrait d'indépendance et de liberté , ou la jouissance d'humilier des supérieurs , « et ne pouvant atteindre à la grandeur , » il se venge par en médire. » Celui qui loue se plaît à faire cause commune avec de plus puissans que lui , et croit entrer en société avec eux par les éloges qu'il leur prodigue.

L'ignorance et l'indolence , la haine et l'amitié , les intérêts communs et contraires , la servile dépendance et l'indépendance jalouse , tout concourt à donner aux personnalités cet ascendant si général. Plus on est soumis soi-même à ces passions , plus on est porté à croire à leur influence sur les autres ; et le préjugé le plus légitime contre un individu , est celui qui résulte de son penchant à user de personnalités injurieuses et inflammatoires.

Ces injures politiques tournent souvent au triomphe de l'homme ferme et modéré qui sait les repousser avec dignité. *Frappe*, dit-il, *mais écoute*. Les personnalités qu'il dédaigne retombent sur l'antagoniste imprudent qui se sera blessé de ses propres armes.

CHAPITRE VIII.

SOPHISME DES DIVERSIONS ARTIFICIEUSES.

CE mode d'argumentation frauduleuse s'expliquera mieux sous la forme d'une instruction pour l'employer.

Propose-t-on quelque mesure qui ne s'accorde pas avec votre intérêt ou votre inclination , mais qu'il ne vous paraît pas prudent d'attaquer de front et de représenter comme absolument pernicieuse ? — mettez en avant quelque autre mesure relative ou non à celle que vous voulez éluder , et qui puisse rivaliser avec elle. « Pourquoi cette mesure , — et pourquoi pas celle-ci ou telle autre ? » par ce moyen vous opérez une diversion , vous détournez l'attention du projet qui vous contrarie , vous affaiblissez son importance en présentant d'autres objets à l'esprit de vos auditeurs.

Ce mode d'agir ne pourrait point se ranger dans la classe des opérations sophistiques , dans le cas où la mesure proposée en substitution de la première , serait réellement d'une utilité plus immédiate.

Quelquefois on jette en avant ces mesures rivales sans les convertir en propositions distinctes ; on ne veut que suspendre ou écarter la première

question. Et quoique cette espèce de diversion paraisse très-faible, tous ceux qui ont l'habitude des assemblées politiques savent que ce moyen est très-efficace, qu'il dérouté les idées, et qu'il peut consumer des séances avant qu'on puisse se rallier au point en question, si même il est possible d'y revenir.

On se sert encore plus ingénieusement de ces diversions en introduisant une contre-mesure, soit tout-à-fait étrangère à la question, soit analogue, mais inférieure. S'agit-il par exemple d'un plan de réforme ou d'économie? le parti hostile lui oppose un plan rival qui limite la réforme ou l'économie à quelque objet minime.*

Cependant cela même est encore un sacrifice d'intérêt, auquel on ne se résout qu'à la dernière extrémité.

Le grand point est de susciter une contre-mesure tout-à-fait étrangère, qui fasse une diversion complète, et qui occupe un temps considérable. Les événemens publics en fournissent souvent l'occasion ou le prétexte; et l'on se saisit, dans cette vue, des moindres incidens, surtout des person-

* Ceci n'est pas, à proprement parler, un sophisme; mais comme il y a une grande connexion entre ces deux stratagèmes, qui ont également pour objet d'opérer une diversion, on a cru que ces observations ne paraîtraient pas déplacées.

nalités, pour donner un autre cours aux débats et aux affaires.

Mais enfin, s'il n'y a pas moyen d'éluder entièrement la mesure, si la nécessité d'un sacrifice existe, le premier objet, pour vous, doit être de vous emparer du plan et de son exécution, d'annoncer que vous êtes prêt à offrir vous-même un projet relatif; et quand vous avez gagné ce point qu'un parti ministériel est toujours sûr d'emporter, on ne saurait vous refuser le temps nécessaire pour le préparer; vous prenez vos engagements pour la session suivante, et vous voilà tranquille.

La session suivante est arrivée. Le commencement n'est pas favorable pour proposer votre projet: on a trop d'affaires courantes et urgentes à expédier; vous avez ensuite les chances des circonstances imprévues, mais s'il n'est pas prudent de le remettre, vous le proposez à la fin de la session. Il faut nécessairement l'ajourner à la session suivante; voilà du temps gagné, et vous n'avez encouru aucun blâme; ce que vous aviez promis, vous l'avez fait.

Votre mesure est-elle enfin sur le tapis? vous avez à choisir entre deux plans d'opérations, celui des délais, celui d'une rejection totale.

Celui des délais sera naturellement préféré: tant que vous pouvez les prolonger, vous ne perdez rien ni pour votre objet ni pour votre réputation. L'ex-

trême importance et l'extrême difficulté de la mesure sont des topiques merveilleux et que les échos de la salle répètent merveilleusement.

A-t-on épuisé le fonds des délais, la question est-elle en débat? il y a des moyens qui ne sont point trop inconnus pour faire naître une opposition secrète à la mesure même qu'on propose; mais sans avoir recours à ces moyens, on peut toujours compter sur les adversaires naturels de toute innovation, de toute réforme.

Après tout cela, que la mesure soit relative à la loi pénale, à la loi civile, à la procédure, ou à tout autre objet important, vous auriez joué d'un grand malheur, si la réforme, d'abord proposée d'une manière menaçante, ne s'était réduite, entre vos mains ou dans celles d'un comité favorable, à quelque modification d'abus presque insignifiante, à quelque léger changement, à quelque minime économie, à quelque enquête superficielle; et s'il n'en résultait même pour vous, sans aucun sacrifice réel de votre intérêt, un accroissement de réputation dans le caractère de réformateur.



TROISIÈME PARTIE.

SOPHISMES DE CONFUSION.

LES antagonistes d'une mesure proposée sont-ils forcés dans leurs retranchemens, n'ont-ils aucun moyen d'éviter la question? il ne leur reste d'autre parti à prendre qu'à répandre sur la matière qu'on traite une obscurité profonde. Ils peuvent espérer de se sauver dans les ténèbres.

C'est à ce chef qu'on peut rapporter les sophismes suivans :

1° L'artifice de présenter les argumens de ses antagonistes sous un faux jour, soit en dénaturant les faits, soit en falsifiant les opinions, soit en exagérant ce qu'ils ont dit pour se donner l'apparence d'une réfutation victorieuse.

2° La théorie tournée en reproche; le ridicule jeté sur les idées de perfectionnement; le mépris affecté pour la philosophie appliquée à la législation. *Sophismes des anti-penseurs.*

3° La confusion des causes. Ils attribuent les heureux résultats du gouvernement à des institutions qui, loin d'y avoir contribué, n'ont pu faire que du mal. *Sophisme de l'obstacle pris pour la cause.*